



### **DESTINATAIRES : À tous les médecins et les employés du CISSS de Chaudière-Appalaches**

**DATE : Le 20 mars 2020**

### **OBJET : Utilisation adéquate des masques de procédure**

---

Dans le contexte actuel d'un manque à prévoir de masque de procédure, tant au niveau provincial que régional, une utilisation judicieuse de ces masques est essentielle. Nous demandons votre collaboration pour **respecter à la lettre** les situations pour lesquelles l'utilisation d'un masque de procédure est recommandée. L'utilisation des masques de procédure pour des situations non justifiées ne sera pas acceptée. Une limitation de l'approvisionnement des masques dans certains services est déjà prévue.

#### **Ce message s'adresse à tous les professionnels de la santé du CISSS de Chaudière-Appalaches**

Lorsque le masque est utilisé pour protéger le patient (ex. : professionnel qui tousse, patient en précaution additionnelle de protection (neutropénique)), il peut être utilisé pour plusieurs patients à condition qu'il ne soit pas manipulé par les mains et devra être changé lorsqu'humide. Lorsque le masque est utilisé pour protéger le professionnel (ex : isolement gouttelettes-contact, procédure), il doit être changé entre chaque patient.

#### **Les professionnels de la santé doivent utiliser le masque de procédure**

- Pour la prise en charge des patients en isolement gouttelettes-contact (limiter les personnes qui entrent dans la chambre, pas de duplication pour l'enseignement, regrouper les interventions pour limiter l'utilisation des masques).
- Pour le professionnel qui revient de voyage avant le 12 mars, et ce, pendant 14 jours suivant le retour de voyage (même s'il a procédé à un test de dépistage COVID-19 et qu'il est négatif).
- Pour le professionnel qui tousse (non indiqué si congestion ou nez qui coule). C'est l'étiquette respiratoire. Si patient tousse, il doit également mettre un masque.
- Pour les procédures invasives nécessitant le port du masque (pour la personne qui fait la procédure seulement, pas de masque pour la personne qui assiste la procédure, limiter le nombre de personnes présentes : ne pas faire d'enseignement).
- Pour la prise en charge des patients neutropéniques.

...2

**Soutien à domicile**

- Appeler le patient avant la visite, s'il a de la fièvre ou de la toux, mettre un masque. Ne pas donner de masque aux patients à domicile.

**Entretien ménager**

- Ne pas mettre de masque pour la désinfection des chambres gouttelettes-contact lorsque le patient n'est plus dans la chambre.

**Brancardier**

- Ne pas mettre de masque lorsque vous transportez un patient qui porte un masque (ex patient en gouttelettes-contact qui est transporté vers la radiologie). Mettre un masque seulement lorsque répond aux recommandations ci-haut.

Merci de votre collaboration.

*Signature autorisée*

Dr Jean Lapointe  
DSP adjoint

*Signature autorisée*

D<sup>re</sup> Mélissa Leblanc  
Vice-présidente CMDP

*Signature autorisée*

D<sup>re</sup> Sarah Masson-Roy  
Microbiologiste, infectiologue

*Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger*